Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Laval
Québec

Direction de santé publique

Rôles et responsabilités

Bris de la chaîne de froid (BCF) impliquant des vaccins contre la COVID-19

Directions impliquées dans la vaccination

- Constate un BCF
- Place les produits en quarantaine à leur température de conservation recommandée, clairement identifiés à ne pas utiliser *(ne pas détruire)*
- Signale le BCF à la Direction de santé publique en précisant qu'il s'agit de vaccins contre la COVID-19
- Complète et transmet le formulaire de déclaration de BCF à la DSPublique

Direction de santé publique

- Analyse les circonstances du BCF
- Complète l'évaluation de la stabilité des produits touchés
- Signale le BCF aux responsables de la gestion des produits immunisants (GPI) du MSSS si les données de stabilité ne sont pas connues pour cet écart ou que le résultat de l'évaluation mènerait à une destruction de produits
- Transmet le rapport d'évaluation du BCF à la direction déclarante ainsi qu'à la Direction de la vaccination COVID-19
- Saisit le BCF au SIPMI

Direction de la vaccination COVID-19

- Prend connaissance du rapport d'évaluation du BCF
- Avise la Direction générale lorsque requis
- Assure une rétroaction avec les directions impliquées dans la vaccination afin de prévenir la survenue d'événements similaires

Responsables GPI du MSSS

- Valide la stabilité des produits auprès des compagnies pharmaceutiques via le contact désigné de la DGSP
- Transmet la recommandation finale quant à l'utilisation ou la destruction des produits ainsi que toute mesure supplémentaire à prendre